

E.S.N CYCLOTOURISME
ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Association : E.S.N. CYCLOTOURISME

Siège social : Mairie de Nogent-le-Roi
Rue Porte Chartraine
28210 Nogent-le-Roi

Procès-verbal

Les membres fondateurs de l'association E.S.N. Cyclotourisme
Se sont réunis en assemblée générale constitutive le 21 mai 2015
A 20h30, à l'adresse suivante :
4, rue du bois aux daims
28210 Nogent-le-Roi

Cette assemblée générale s'est déroulée en présence de :

Mr. Fontaine Gérard, Président de séance accompagné de :

- Mme Monnier Brigitte
- Mme Corniaux Nathalie
- Mme Corniaux Michaël
- Mme Fontaine Danielle
- Mr. Martin Franck
- Mr. Geuffroy Patrick
- Mr. Wegria Olivier
- Mr. Le Bas Mickaël

- Excusé : Mr. Guyonvarch Gérard

Le président de séance rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Lecture et adoption des statuts de l'association ;
- Election des premiers membres dirigeants de l'association ;
- Adhésion à l'E.S.N. (Entente Sportive Nogentaise) ;
- Adhésion à la FFCT à partir de l'année 2016 ;
- Communication;
- Montant cotisation année 2015 ;

Lecture et adoption des statuts de l'association :

Le projet de statuts est présenté en séance, il est amendé en fonction des remarques de chacun et adopté en l'état par l'assemblée.

Les statuts seront déposés en préfecture semaine prochaine.

Election des premiers membres dirigeants de l'assemblée :

Il est procédé à l'élection du 1^{er} bureau de l'association, il est composé de 3 membres

Président : Mr. Fontaine Gérard

Trésorier : Mr. Martin Franck

Secrétaire : Mme. Corniaux Nathalie

La composition du bureau sera déposée en préfecture avec les statuts.

La réunion d'une assemblée générale est décidée avant la fin de l'année, certainement courant du mois de novembre.

Adhésion à l'ESN (Entente Sportive Nogentaise) :

Il est demandé aux membres de l'assemblée s'il est opportun que l'association adhère à l'ESN. Les différents points impactants sont présentés en séance.

Il est décidé que l'association sera membre de l'ESN.

Adhésion à la FFCT à partir de l'année 2016 :

La question de l'adhésion de l'association à la FFCT est délibérée en séance.

Il est décidé d'adhérer à la FFCT à partir de l'année 2016. Concrètement le dossier d'adhésion du club ainsi les adhésions des membres seront réalisés sur le dernier trimestre 2015.

Communication :

En terme de communication, sont actés les points suivants :

- Création d'un site internet
- Création d'une page Facebook
- Création d'un compte de messagerie sous Gmail

Dans le cadre de la mise en route de l'association, il est décidé de créer des affiches « publicitaires » qui seront installés dans tous les lieux destinés à ce sujet.

Dans le cadre des activités municipales, le club participera au « Forum des Associations », il apportera sa contribution au bulletin municipal et au journal des associations.

Cotisation année 2015 :

Il est décidé de porter le montant de l'adhésion 2015 à 10€.

L'ensemble des résolutions est adopté à l'unanimité par les membres fondateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

De l'assemblée générale constitutive, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau élus par les membres fondateurs.

Fait le 22 mai 2015 à Nogent-le-Roi

Fontaine Gérard
Président
Signature

Martin Franck
Trésorier
Signature

Corniaux Nathalie
Secrétaire
Signature